

Conseil maritime de façade nord Atlantique Manche Ouest

Commission permanente du 29 avril 2019

de 10h00 à 12h00

à l'Hôtel de région, Salle d'Anjou, Nantes

Relevé des échanges

1. Introduction

Le relevé des échanges de la Commission Permanente (CP) du 18 mars 2019 est adopté.

M. KARLESKIND rappelle que l'objectif de cette CP et de celle du 13 mai est de rédiger un projet d'avis du CMF sur le projet de stratégie de façade maritime (SFM), parties 1 et 2 du DSF.

2. Échange sur les propositions de réponse à l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de stratégie de façade maritime NAMO

Le tableau distribué constitue la base de discussion sur les suites à donner aux différents points soulevés dans l'avis de l'Autorité environnementale (AE). Les membres peuvent émettre des propositions, des compléments et observations.

M. SELLIER rappelle l'architecture du tableau : les lignes contiennent les observations de l'AE, les colonnes la réponse proposée (« ne pas retenir (à justifier) », « à retenir soit dans le cadre du document actuel (parties 1 et 2) », « soit dans le cadre du document à venir (parties 3 et 4) » et « les observations »). Le tableau est détaillé, car les enjeux sont forts et le travail est à réaliser de manière approfondie. Il servira de base à la déclaration environnementale qui doit accompagner le projet de Document Stratégique de Façade (DSF). Cette déclaration sera une réponse globale à l'analyse environnementale et en se concentrant sur ce que les préfets préconiseront au vu des avis reçus.

L'avis de la CFDT est en cours de validation, M. QUENTEL indique qu'il sera transmis d'ici la CP du 13 mai 2019. Il pense que l'AE s'est contentée de s'assurer de l'impact et de la recevabilité environnemental du projet. Il regrette de ne pas avoir l'avis des représentants des associations de protection de l'environnement (Mme MARTINIE-COUSTY étant excusée pour cause de maladie et M. PRUDHOMME n'étant pas membre de la CP).

Il rencontre un problème avec l'interprétation du texte par l'AE. Il donne l'exemple de l'action prioritaire n°6 de la stratégie nationale pour la mer et le littoral¹ « *Construire la planification spatiale maritime pour concilier les usages, rechercher les synergies entre activités et intégrer les activités nouvelles* », la carte des vocations est strictement la réponse à cette demande.

M. SELLIER répond que la spécificité de la façade NAMO est peu reconnue, avec plus de 40 % des eaux littorales couvertes par des aires marines protégées (AMP). Les zones d'activités, sur le littoral, sont implantées en continue. Par conséquent, la carte des vocations NAMO ne peut pas avoir, comme sur les autres façades, des zones identifiées uniquement « protection de l'environnement ». Il pense qu'il faut rappeler qu'une grande partie des observations ne prend pas en considération ces spécificités de la façade NAMO, compte-tenu de la densité et la diversité des activités maritimes tout le long du littoral.

M. KARLESKIND complète en disant que les AMP NAMO ont presque toutes la vocation de concilier les activités avec la protection de l'environnement (sauf les réserves).

M. JOUNEAU regrette la gestion du golfe de Gascogne par deux DSF, donc deux visions différentes. Il s'inquiète sur la gestion de la limite des deux façades.

M. QUENTEL s'interroge sur les problèmes qui pourraient être rencontrés lors de la révision prochaine de la stratégie nationale des AMP. Si l'AE poursuit dans ce sens, elle pourrait demander des zones à vocation environnementale et d'autres à vocation socio-économique. D'autre part, les nouveaux élus européens porteront-ils la durabilité comme objectif ? (ce qui devrait être une condition nécessaire et indispensable). Ou porteront-ils le développement global, la transition écologique, l'évolution du mode de production et de consommation pour respecter les nécessités de l'environnement ? Il est inquiet et surpris de la réaction de certaines organisations non-gouvernementales (ONG) environnementales et de l'AE. Il demande des précisions et craint des réactions brutales des acteurs.

M. VICTOR présente Angèle LE PRIGENT, stagiaire en Master Science Po, qui travaille sur la durabilité et elle a pour mission de recueillir l'appréciation de chacun et pour chacune des activités visées par le DSF. Dans les plans d'actions le sujet de fond est la durabilité équilibrée, tout en respectant l'acceptation, la « vivabilité » et la tenabilité des engagements.

Pour la déclaration environnementale, une carte va être produite, elle montrera que sur l'ensemble des zones Natura 2000, uniquement 6 zones sur 50 sont coupées au niveau de la carte des vocations. Ces zones coupées se trouvent au large. Chaque zone de vocation a pris en compte les données Natura 2000.

M. DUBOST est sensible au message de l'association France Nature Environnement (FNE). Car les usagers constatent des dégradations, mais les actions pour y remédier sont difficilement identifiables. Il demande des réactions plus volontaires. Les gens sont frustrés par le manque d'action.

M. JOUNEAU se demande s'il ne faudrait pas dépasser le clivage électoral qui crée des désagréments pour les socio-professionnels.

M. QUENTEL rappelle que le président de la république a demandé de mettre l'homme au centre des décisions, ce qui est fait dans la vision du DSF. Le bien-être et l'emploi sont les objectifs premiers. Il fait référence à la carte présentée lors du grenelle, par Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) France, sur laquelle est superposée une planification des actions et des usages et une couche représentant les nécessités environnementales que devraient remplir les activités.

Il est satisfait mais frustré, surtout pour la notion de priorité, car le document ne s'occupe que de ce qui se passe en mer, sans prendre en considération le fait que 80 à 90 % des problèmes en mer viennent de la terre. Il rejoint l'avis de M. GIRARD qui demande des textes rédigés en commun, entre DSF et SDAGE, et d'insister sur le lien terre-mer, d'unifier les indicateurs entre eau douce et eau de mer.

3. Préparation de l'avis CMF sur le projet de stratégie de façade maritime NAMO :

Mme LEGRAND explique qu'en s'appuyant sur les 4 contributions reçues, un projet d'avis a été rédigé. Un code couleur est appliqué : en noir : idées faisant consensus, en couleur : idées à débattre.

Après échange, le document final résume les différentes modifications adoptées (Cf. Projet avis).

Les membres de la CP demandent que la prochaine réunion du 13 mai, qui doit valider le contenu du projet d'avis, ait lieu en format élargi.

4. Document stratégique de façade NAMO

Rappel du calendrier :

Consultation sur le projet de SFM :

- **4 juin , fin de la consultation du public :** le ministère fait une synthèse des contributions avec une transmission tous les 15 jours ;
- **6 juin , fin de la consultation des instances :** ce qui entraîne en vu du CMF du 5 juin, une finalisation du projet d'avis du CMF par la CP lors de la CP élargie du 13 mai ;
Pour le moment, 3 délibérations d'instances consultées : Conférence Régionale Mer et Littoral, Conseil Régional des Pays de la Loire et Comité de bassin.
- Un tableau de suivi est mis en place, avec les suites à donner et un niveau de prise en compte.
- **5 juin : Conseil Maritime de Façade à BREST** pour adopter l'avis sur le projet de Stratégie de Façade Maritime ;
- Des rencontres, sur les projets de SFM, avec les États membres voisins sont en cours, elles permettent d'échanger sur la construction des cartes des vocations et de voir ce qui est fait chez eux.
- **Courant juin, juillet et août : rédaction de la déclaration environnementale et modification du projet de stratégie de façade maritime, pour une adoption en septembre 2019.**
- Une CP ne peut être prévue en septembre, car le CMF est dissous fin juillet 2019. L'élection des nouveaux membres doit avoir lieu, par la suite.

**Conseil Maritime de Façade Nord Atlantique-Manche Ouest
Commission Permanente (CP)
du 29 avril 2019, à Rennes.**

*

9 Membres présents ou dûment représentés.

*

Membres titulaires ou représentants présents par collège

Collège « État et établissements publics »

- M. Guillaume SELLIER, directeur inter-régional de la mer,

Collège « Collectivités territoriales et leurs groupements »

- M. Pierre KARLESKIND, président de la commission permanente de la façade NAMO et conseiller régional de Bretagne,
- Mme Claire HUGUES, Conseillère régionale des Pays de la Loire,

Collège « Activités professionnelles & entreprises »

- M. José JOUINEAU, COREPEM,
- M. Christophe VERHAGUE, UNICEM,

Collège « Des salariés des entreprises »

- M. Armand QUENTEL, représentant de la CFDT,

Collège « Usagers de la mer et du littoral & Associations de la protection de l'environnement »

- M. Laurent DUBOST, FFESSM – CIBPL,
- M. Henri GIRARD, Association eaux et rivières de Bretagne,
- M. Jean KERHOAS, Fédération française de voile – Ligue Bretagne de voile.

Secrétariat du conseil maritime de façade

- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM-NAMO) : Mme Hélène LEGRAND et M. François VICTOR.

Étaient également présents

- M. Bernard De CASTELBAJAC, Conseil régional des Pays de la Loire,
- M. Julien DUBREUIL, CRPEM,
- Mme Lucie TRULLA, Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire,
- Mme Angèle LE PRIGENT, stagiaire Master Science Po.

Étaient excusés

- MM. Christophe PRIOU et François BLANCHET, Conseillers régionaux des Pays de la Loire,
- M. Jean-Yves De CHAISEMARTIN, conseil départemental des Côtes d'Armor,
- Mme Nicole ZIEGLER, conseil départementale du Finistère,
- Mme Françoise HAMÉON, conseil départemental de la Loire – Atlantique,
- Mme Agnès GARÇON, Armateurs de France,
- M. Florent MAHÉ, Conseil départemental des Pays de la Loire,
- M. Jean-Yves LE GOFF, CRC des Pays de la Loire,
- M. Olivier TRETOUT, Grand port maritime de Nantes – Saint-Nazaire,
- M. Paul VINAY, Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer.
- Mme Elodie MARTINIE-COUSTY, France Nature Environnement.